



Non respect du contrat de travail par l'employeur

Par **turquin**, le **16/09/2013** à **23:20**

Sur mon contrat il est marqué que les frais kilométrique sont indemnisés hors sur mes fiches de paye les frais kilométrique ne sont pas précisés .du fait ça 3 mois que je travail pour cette société d'aide à domicile.et il me se qu'il veulent pour les frais kilométrique.en ayant déclaré environ 500kms ou plus ils m'ont rajouté que 50euros pour 1 mois et 60euros pour l'autre.c'est pas normal.n'ayant plus pleine confiance en mon employeur puis -je demander un licenciement qui me permet de garder mes droits pour le chômage étant donné que je suis en cdi . Merci de me répondre

Par **P.M.**, le **17/09/2013** à **16:36**

Bonjour,

Un licenciement ne se demande pas, c'est l'employeur qui l'impose en y procédant... Vous pourriez déjà demander à l'employeur par lettre recommandée avec AR de se conformer au contrat de travail pour vous indemniser de vos frais professionnels...

Par **Marine SERY**, le **18/09/2013** à **18:42**

Bonjour,

En qualité de salarié, vous avez la possibilité de :

- solliciter une rupture amiable ou conventionnelle
- de prendre acte de la rupture de votre contrat pour non respect par l'employeur de ses obligations.

Cordialement,

Par **P.M.**, le **18/09/2013** à **19:33**

Bonjour,

D'une part, l'employeur n'est pas obligé d'accepter une rupture professionnelle et cela ne

réglerait pas le problème des frais professionnels non payés, d'autre part, une prise d'acte de rupture n'ouvre pas droit systématiquement à indemnisation par Pôle Emploi et ensuite le Conseil de Prud'Hommes devrait l'analyser comme ayant les effets d'un licenciement ou au contraire comme une démission sans respect du préavis, ce pourquoi il est à conseiller à la salariée de commencer par réclamer ses droits par lettre recommandée avec AR à l'employeur...